

LE GRAND PERIGUEUX

1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD038-2018

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	67
Votants	77
Pouvoirs	10

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 23 mars 2018

LE 29 mars 2018, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : AMENAGEMENT DU PARKING DE CO-VOITURAGE DES VERSANNES – LA DOUZE

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, PASQUET, SALINIER, DE PISCHOF, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, LEON, MOULENES, PERRAUD-DAUSSE, RAT-SOULLIER, PAUL, DORET, ROUX.

MM. BUISSON, BONNET, LARRE, BREAU, MOTTIER, CURNIL, RAYNAUD, PASSERIEUX, CHERON, TESTUT, DOBBELS, ROUSSARIE, BELLEBNA, PROTANO, GEOFFROY, LEGAY, MOTARD, LE PAPE, LACOSTE, PUYRIGAUD, RIGAUD, MERILLOU, AUDI, BARBANCEY, CIPIERRE, KHAIRALLAH, MOSSION, LE VACON, ROUQUIE, MATHIEU, RAUZET, LOURD, GRELLETY, LARENAUDIE, COLLINET, LAROCHE, BUFFIERE, RATIER, USCAIN, GENDRE, GEORGIADIS, DUCENE, LE ROUX, CACAN.

SUPPLEANTE : Mme DAURIAC

ABSENTS :

Mmes : KERGOAT, DATRIER, MAXHEIM-MALARD, MONTEIL-MAYAUD, DECABRAS, SALOMON.

MM. : LE MAO, BEYLOT, DESPLAT, SUBERBERE, GARRIGUE, BERIT-DEBAT, MARTINEAU, SCHRICKE, DENIS, FRADON, COUDERC, DUNOYER, GIRAUDEL, MACARY, TENAILLON, MALLET, TALLET, GUILLEMET, REYNET, COLBAC, HERBRETEAU, MONTORIOL.

POUVOIRS :

M. LE MAO	Pouvoir à	M. GEOFFROY
M. SUBERBERE	Pouvoir à	Mme DARTENCET
Mme KERGOAT	Pouvoir à	M. PUYRIGAUD
M. MARTINEAU	Pouvoir à	Mme CONTIE
M. SCHRICKE	Pouvoir à	M. PROTANO
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	M. BARBANCEY
M. REYNET	Pouvoir à	M. AUZOU
M. COLBAC	Pouvoir à	M. GEORGIADIS
M. HERBRETEAU	Pouvoir à	M. DUCENE
M. MONTORIOL	Pouvoir à	M. COLLINET

OBJET : AMENAGEMENT DU PARKING DE CO-VOITURAGE DES VERSANNES – LA D

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que le Plan Global de Déplacement "Pérिमouv" arrêté par le conseil communautaire du 27 octobre 2016 prévoit plusieurs actions en faveur de l'amélioration de la circulation et des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle.

Que l'un de ces axes est le développement et la promotion de nouvelles solutions de mobilités : vélo, marche, co-voiturage, auto-partage.

Qu'à ce titre, il est proposé la création et l'aménagement de parkings relais et d'aire de co-voiturage à des lieux stratégiques extérieurs au centre-ville, permettant le report modal et/ou la pratique du co-voiturage. Cela concourt à une stratégie de diminution de l'usage de la voiture individuelle.

Considérant que la commune de la Douze au lieu-dit "les Versannes," dispose d'un espace public dont la localisation est stratégique pour l'aménagement d'une aire de co-voiturage. En effet, cet espace est situé au bord de la D710 et permettra le développement du co-voiturage pour le secteur Sud-Est de l'agglomération à la fois vers Périgueux, mais également vers Thenon et Terrasson.

Que par ailleurs, cet espace est adossé à la halte TER de la ligne Périgueux-Agen. L'aménagement de cet espace permettra également le report modal qui sera renforcé à terme avec la mise en place de la navette ferroviaire aux abords de Niversac.



Que cet espace, du fait de son état actuel ne permet pas un stationnement sécuritaire et organisé.

Que sa configuration présente de nombreux inconvénients :

- pas de places délimitées, stationnement "sauvage"
- pas de revêtement adapté à la circulation automobile
- pas de gestion de la circulation sur l'espace
- faible éclairage public

Considérant que cet espace accueille également un point de montée scolaires. Une marche arrière des cars scolaires sur la route départementale du fait du stationnement.

Que des bornes semi-enterrées de collectes des ordures ménagères y sont aussi implantées.

Que le programme prévisionnel porte sur l'aménagement de cet espace public, afin de créer un parking de co-voiturage / parking relais.

Qu'il est proposé de réaliser les aménagements suivants :

- création de places de stationnement organisées suivant l'espace ;
- création de places PMR, dont une dédiée au cabinet médical situé à proximité ;
- gestion sécuritaire des flux de circulation dont celui des bus avec la création d'une voirie aux normes ;
- mise en place d'un éclairage public adapté ;
- sécurisation des espaces piétonniers.

Que le coût des travaux d'aménagement est estimé à 100 000 € HT.

Que le calendrier est le suivant :

- Lancement de la consultation des entreprises de travaux : avril 2018 ;
- Début des travaux : été 2018 ;
- durée des travaux : 3mois.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Approuve le lancement de l'opération d'aménagement du parking de co-voiturage des Versannes, sur la commune de la Douze.

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	12 AVR. 2018	Pour extrait conforme	12 AVR. 2018
Délibération certifiée exécutoire à compter du	12 AVR. 2018	Périgueux, le	12 AVR. 2018

Le Président
Jacques AUZOU

Envoyé en préfecture le 13/04/2018

Reçu en préfecture le 13/04/2018

Affiché le



ID : 024-200040392-20180329-DD0382018-DE